

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-017 du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 février 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai^ent présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, G. DUE, F. SELLIER, M. GUIDEZ, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. P. COLLE,
M. G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

Objet : Budget Primitif 2020 – Budget annexe Dév Eco.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes concernant l'action économique de l'intercommunalité sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M4.

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2020 en précisant que ce budget est voté sans reprise des excédents du compte administratif puisque la trésorerie de Bapaume n'a pas été en mesure de fournir le compte de gestion 2019.

Monsieur le Président précise que ces résultats seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera présenté en même temps que le compte administratif au mois de juin 2020.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2020 et indique que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 588 889,00 € et en section d'investissement à la somme de 2 660 000,00 €.

Monsieur le Président fait observer qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 425 000,00 € provenant du budget principal pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses de la section de fonctionnement afin de pouvoir assurer la couverture des dépenses obligatoires.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement inscrites en prévisions qui concerne les crédits nécessaires à la viabilisation de la zone des Anzacs II suite au compromis trouvé avec le propriétaire et l'exploitant (opération 27), à l'acquisition d'un nouveau bâtiment relais sur la commune d'Achiet le Grand (opération 14).

Monsieur le Président précise qu'une subvention a été sollicitée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de viabilisation de la zone d'activités des Anzacs II. Il sera également nécessaire de recourir à un emprunt pour finaliser le bouclage financier de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget primitif 2020 ;
- d'approuver la recette de fonctionnement correspondant au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 425 000,00 € provenant du budget principal établi au titre de l'exercice 2020 ;
- d'approuver le recours à un emprunt de 975 000,00 € pour assurer le financement de l'opération de viabilisation de la zone des Anzacs II.

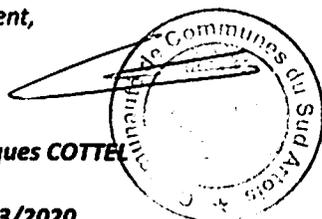
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 3 mars 2020 et transmission
en Préfecture.*

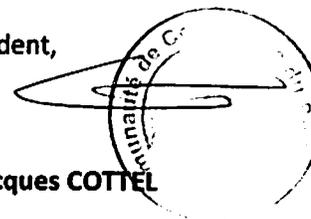
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2020-017 du 03/03/2020

BP 2020 – Budget annexe Dev Eco